



## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

#### Nom commercial

Peinture aluminium A-100 (F)  
Code-Nr. 150020

#### Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster  
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244  
E-Mail : info@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

#### Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

#### Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)  
Téléphone ++49(0)228-19 240

#### Conditions d'utilisation recommandées

Liquides Techniques

## 2. Identification des dangers

### Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

R10  
Xn; R20/21  
Xi; R38  
R52/53  
R66  
R67

#### Phrases R

10 Inflammable.  
20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
38 Irritant pour la peau.  
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

#### Remarques relatives à l'étiquetage

Produit classé et étiqueté d'après les Directives européennes.

Xn Nocif

#### Phrases R

10 Inflammable.  
20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
38 Irritant pour la peau.



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 6.0

**Peinture aluminium A-100 (F)**

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Phrases S**

2 Conserver hors de la portée des enfants.

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

xylène

**3. Composition/informations sur les composants**

**Description**

peinture

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
7429-90-5	231-072-3	aluminium en poudre (stabilisée)	10 - 25	F R11-15
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	2,5 - 10	R10; R66; R67
1330-20-7	215-535-7	xylène	25 - 50	R10; Xn R20/21; Xi R38
64742-48-9	265-150-3	naphta lourd (pétrole), hydrotraité; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	2,5 - 10	Xn, R 10-65-66-67
64742-95-6	265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole); Naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	10 - 25	Xn, N ,R 10-37-51/53-65-66-67

**4. Premiers secours**

**Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Ne pas faire vomir.

**Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels**

Aspiration des Produkts kann Pneumonitis verursachen.

---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Agents d'extinction appropriés

produits extincteurs en poudre  
dioxyde de carbone  
sable

### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

eau

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

### Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Les précautions individuelles

Mettre les personnes en sûreté.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

### Les méthodes de nettoyage

Éliminer selon les réglementations en vigueur.  
Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

---

## 7. Manipulation et stockage

### Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des matières combustibles.

### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.  
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.



## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
1330-20-7	Xylènes (tous isomères)	8 heures	435	100	-
		Court terme	650	150	
7429-90-5	Aluminium (métal)	8 heures	10	-	-
		Court terme	-	-	
7429-90-5	Aluminium (pulvérulent)	8 heures	5	-	-
		Court terme	-	-	

### Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
1330-20-7	xylène, isomeres mixtes, purs	8 heures	221	50	peau
		Court terme	442	100	

#### Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

#### Protection des mains

gants en PVC

#### Protection des yeux

lunettes de protection

#### Protection de la peau

Vêtements de protection

#### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Etat**  
liquide

**Couleur**  
gris argent

**Odeur**  
de solvant

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>point d'ébullition</b>	137 °C				
<b>Point d'éclair</b>	30 °C				
<b>Température d'inflammation</b>	240 °C				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	0,6 Vol-%				



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	7,5 Vol-%				
<b>Pression de vapeur</b>	5 hPa	20 °C			
<b>Densité</b>	0,95 g/cm <sup>3</sup>				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					insoluble
<b>Viscosité (durée d'écoulement)</b>	60 s			4 DIN 53211	

#### Danger d'explosion

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

## 10. Stabilité et réactivité

#### Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

#### Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone

#### Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## 11. Informations toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 5000 mg/kg	rat		Données se rapportant au composant principal
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 3000 mg/kg	lapin		Données se rapportant au composant principal
<b>Irritation de la peau</b>	Non irritant.			
<b>Irritation des yeux</b>	Non irritant.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			

#### Remarques générales

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.



---

## 12. Informations écologiques

### Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.  
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets	Nom du déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

### Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

### Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

---

## 14. Informations relatives au transport

### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 1263 PEINTURES, 3, III, (D/E), Dispositions spéciales 640E, Code de classification: F1  
Transport en tant que "quantité limitée" en conformité avec chapitre 3.4 ADR

### Transport maritime IMDG

UN 1263 PAINT, 3, III, nein  
Transport as limited quantities according to 3.4 IMDG Code is possible.

### Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 1263 Paint, 3, III

### Informations diverses relatives au transport

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)

---

## 15. Informations réglementaires

---

## 16. Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

### Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

- R 10 Inflammable.
- R 11 Facilement inflammable.
- R 15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
- R 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R 38 Irritant pour la peau.
- R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 6.0

**Peinture aluminium A-100 (F)**

---

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.